

Description

Inhibiteur sélectif de la recapture de la sérotonine, énantiomère S du citalopram.

Statut

Non au formulaire de l'hôpital, ni sur la liste des médicaments d'exception de la RAMQ.

Indications

- Indications officielles :
 - dépression
 - trouble anxieux généralisé
 - trouble obsessionnel compulsif

- Indications non officielles :
 - trouble de stress post-traumatique
 - phobie sociale
 - trouble panique.

Critères d'utilisation

- L'escitalopram pourra être d'emblée servi par la pharmacie si la prescription rédigée à l'arrivée du patient à l'hôpital est faite dans un esprit de **continuité d'un traitement déjà initié** en externe, tel que confirmé par le pharmacien communautaire.
- Aucun traitement avec l'escitalopram ne doit être **initié** à l'hôpital Louis-H. Lafontaine. Toutefois, s'il le juge nécessaire, le médecin pourra adresser une demande de nécessité médicale particulière (NMP) au comité de pharmacologie en complétant le formulaire prévu à cet effet, le tout en conformité avec les règlements internes du CMDP.

Posologie et administration

- 10 à 20 mg p.o. die
- Généralement pris le matin

Effets indésirables

- nausées (15%),
- troubles d'éjaculation (9%),
- insomnie (9%),
- diarrhée (8%),
- somnolence (7%),
- sécheresse de la bouche (6%),
- étourdissements (6%).

Précautions et contre-indications

- Diminuer la vitesse de titration et la dose maximale de moitié chez les personnes âgées.
- L'escitalopram peut augmenter l'intervalle QT à dose supra-thérapeutique.

Interactions médicamenteuses

- Métabolisé via les iso-enzymes CYP 2C19, CYP 2D6 et CYP 3A4.
- Ne cause pas d'interactions significatives avec les autres médicaments.
- Biodisponibilité à 80%, sans égard à la présence de nourriture dans l'estomac.

Modalités de distribution

- Inscrire sur la prescription : continuité des soins.
- Servi par la pharmacie pendant les heures d'ouverture seulement.
- Le pharmacien doit valider les critères d'utilisation directement auprès du prescripteur en cas de doute ou d'information manquante.

Coûts

Le prix élevé de l'escitalopram est la principale raison du refus de l'INESS d'inscrire ce médicament sur la Liste des médicaments de la RAMQ

- Escitalopram 10mg (Cipralex™) : 50-53\$/mois
- Citalopram 20mg (Celexa™) : 39\$/mois
- Citalopram générique 20mg : 12\$/mois

Références

- Clinical Pharmacokinetics 2007; 46(4): 281-290
- Drugs 2006; 65(16): 2379-2404
- Pharmacoeconomics 2003; 21(16): 1185-1209

Suivi de l'approbation

Résumé de la monographie préparée par Millie Lum pour le comité de pharmacologie le 31/08/2007

Règle d'utilisation rédigée par Philippe Vincent le 01/11/2011

Document révisé par les membres du département de pharmacie le 03/11/2011

Adopté par le comité de pharmacologie le 17 novembre 2011

Approuvé par le comité exécutif du CMDP le 24 janvier 2012